

Candidat courtier d'assurances

Comptabilité - Assurances Chef d'entreprise

Image



- > **Durée**
2 ans
- > **Tranche d'âge**
18 à 25 ans
25 ans et +
- > **Finalité**
Diplôme
- > **Pratique en entreprise / Alternance**
Oui
- > **Métier en pénurie**
Oui

Le courtier d'assurances informe, conseille, prospecte et vend des produits d'assurances à une clientèle de particuliers ou aux entreprises. Il propose aux compagnies qu'il représente, d'assurer un risque déterminé présenté par un client et négocie éventuellement avec elles les conditions de garantie. Il assure le montage administratif des dossiers des assurés.

Il défend les intérêts de son client face à la compagnie, notamment en cas de sinistre. Il tient à jour le fichier client. Il peut être amené à former et

encadrer les membres du personnel.

> **Point(s) fort(s)**

Métier en pénurie - nombreuses possibilités d'emploi

Sur le terrain

> **Finalité**

Certificats d'examen FEBELFIN ou CERTASSUR

Diplôme de chef d'entreprise homologué par la Communauté française

Certificat de connaissances de gestion de base

Conditions d'accès

Consultez les conditions générales d'accès à la formation pour adultes (<https://www.ifapme.be/formations-pour-adultes>).

Est admis aux cours l'auditeur qui satisfait à l'obligation scolaire et être titulaire d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur(**CESS**) ou document attestant la réussite de l'examen d'entrée à l'université, dans une haute école ou dans l'enseignement supérieur de promotion sociale.

Aptitudes

La conduite des activités professionnelles requiert une capacité d'analyse et de synthèse, une bonne connaissance du secteur de l'assurance, la maîtrise techniques des produits de l'assurance, ainsi que l'application de savoirs et savoir-faire en droit, économie, gestion et comptabilité.

Elle demande également le sens de la négociation, la maîtrise de la langue française écrite et orale. L'utilisation des outils bureautiques et la maîtrise des technologies de communication sont indispensables.

Programme

Cours professionnels :

1ère Chef d'entreprise

- > X01/5 Module 1 : Législation (76h)
- > X01/5 Module 2 : Assurances véhicules automoteurs (60h)
- > X01/5 Module 3 : Assurance des choses - incendie (136h)
- > X01/5 Module 4 : Assurance de responsabilités (60h)

2ème Chef d'entreprise

-
- > X01/6 Module 5 : Compétences transversales (44h)
 - > X01/6 Module 6 : Assurance Vie (76h)
 - > X01/6 Module 7 : Accident de travail et assurances de personnes autre que Vie (50h)
 - > X01/6 Module de gestion (160h)

Image

Verviers



rue de Limbourg 37 4800 Verviers

 087 32 54 54**Secrétariat :**

du lundi au jeudi de 8h30 à 21h30 et le vendredi de 8h30 à 12h

 centre.verviers@ifapme.be

Conditions d'inscription

Au centre/lieu de formation

Le paiement du minerval par carte (Bancontact, Visa, Mastercard) est obligatoire à l'inscription. Munissez-vous aussi de la copie éventuelle de vos diplômes et d'une attestation d'inscription au FOREM, et de votre carte d'identité.

Conditions d'admission

CESS minimum. Si vous ne disposez pas d'un CESS, il est possible de suivre la formation et de présenter les examens pour exercer l'activité en qualité de PCP (Personne en contact avec le public), plutôt qu'en RD (Responsable de distribution) pour les détenteurs du CESS.

Bon à savoir

Inscriptions uniquement sur place à partir du 21 août. Du lundi au jeudi : 08H30-12H/14H-18H30.

La pratique en entreprise n'est pas obligatoire. Vous pouvez accomplir un stage IFAPME à temps plein rémunéré si vous le souhaitez (pour prendre RDV : 087/32 40 40).

Les épreuves sont réalisées sur la plateforme **FEBELFIN**, avec accès en ligne aux syllabi et espace d'entraînement préalable, à l'exception du module 9 de 2ème année. Ce module porte sur la gestion et la comptabilité spécifique d'un bureau de courtage, et il est évalué directement par les formateurs.